



PV BKP  
AP PJF  
AP PGF



131.30 / 3.231

Berne, le 25 novembre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION CNPC

### **Hausse des salaires de 2,2 % à la Confédération : un pas dans la bonne direction, mais trop court**

Avec une hausse de salaire de 2,2 %, la négociation salariale des associations du personnel de la Confédération avec le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a abouti à un résultat qui, tout compte fait, est relativement bon. La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) constate que la pression exercée par les syndicats à l'aide d'arguments judicieusement choisis a eu une incidence positive. Finalement, le Conseil fédéral n'a pas accordé uniquement aux cadres une augmentation du salaire réel, mais à tout le monde. En 2009, le renchérissement de 1,1 % sera compensé, une augmentation des salaires réels de 1,1 % étant en plus octroyée. La hausse totale sera donc de 2,2 % dès le début de l'année.

Le retard de 10 % accusé par les salaires du personnel de la Confédération par rapport à ceux de l'économie privée - où les augmentations dépassent en principe 3 % - n'est certes pas comblé, mais il s'agit là d'un pas dans la bonne direction. Que la Confédération améliore le pouvoir d'achat de ses employé(e)s, soutenant ainsi l'économie intérieure en période de crise financière, est également important.

Bien que les syndicats l'aient demandé à plusieurs reprises, les rentières et rentiers de la Confédération ne recevront, une fois encore, pas de compensation du renchérissement sur leurs rentes. Toujours est-il que le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a reconnu la légitimité de cette revendication. Nous ferons en sorte de le lui rappeler.

#### Renseignements :

Hans Müller, APC et président de la CNPC, tél. 079 406 93 38

André Eicher, garaNto, tél. 079 380 52 53

Christof Jakob, ssp, tél. 077 447 29 03

***Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)***

VGB, Monbijoustrasse 61, Postfach 1171, 3000 Bern 23  
Mail: [sekretariat@vgb-bund.ch](mailto:sekretariat@vgb-bund.ch) / Tel. 031 377 01 22 Fax 031 377 01 02